Le général French

Johannesburg, 29 décembre.

Le général French a occupé Venterdorp.

Les pertes anglaise à Greylingstadt

Standerton, 29 décembre.

En plus des pertes déjà signalées à Greylingtadt, le corps principal anglais a eu un tué et seize blessés.

La colonie du Natal envahie

Capetown, 29 décembre.

On signale la présence d'un petit détachement boer dans le voisinage de Ladygrey.

—

Londres, 30 décembre.

Plusieurs journaux publient une dépêche de Standerton, datée du 28 décembre, disant que 8,000 Boers seraient dans le Natal.

De nombreuses attaques contre le chemin de fer auraient été repoussées, notamment à Ingogo et à Utrecht.

Histoire extraordinaire

O Portuguez, un journal de Lourenço-Marquez que le gouverneur de Mozambique vient de suspendre comme étant trop favorable aux Boers, racontait, il y un mois, la singulière histoire que l'on va lire :

« A propos du général De Wet, le « général fantôme », comme l'appellent les Anglais, ne laissons pas ignorer au public qu'on nous a offert, pour le publier, l'original d'un acte passé entre De Wet et le général Buller, qui déclarait, sur l'honneur, qu'il ne porterait plus les armes contre le Transvaal.

» Ainsi est confirmé le bruit qui courut dans le temps que Buller avait été le prisonnier des Boers.

» Les Boers lui accordèrent la liberté après qu'il eut signé l'acte en question, et pour que le fait ne puisse être démenti, le général De Wet conserve en sa possession tous les insignes que portait le générrl Buller.

» Nous ne reproduisons pas ce document dont la publication pourrait entrainer de grands désagréments pour le gouvernement ».

Les Boers en force à Blaawkranz

Carnavon, 30 décembre.

Une force considérable de Boers se trouve à Blaawkranz, à six milles d'ici, sur la grand'route de Victoria-West.

Défaite anglaise

Londres 30 décembre.

Lord Kitchener télégraphie de Prétoria le 30 décembre :

Le général Lyttelon me fait connaître que le poste d'Helvetia a été capturé hier par les Boers.

Nous avons eu 50 tués et blessés et 200 prisonniers. Helvetia est réoccupé par le brigadier général Reeves.

Kitchener ajoute qu'il poursuit l'ennemi.

Carnavon, 29 décembre.

Les Boers ont réoccupé Vosburg.

Londres, 30 décembre.

Lord Kitchener télégraphie :

Prétoria, 28 décembre.

Le général Clements rencontre de la résistance sur la route de Rustenberg.

La colonne White est arrivée à Sénekal.

Les colonnes Knox et Boyes empêchent le général De Wet de se diriger vers le Sud.

PARIS

—

Sentinelles attaquées à Vincennes

Sur le réquisitoire de l'autorité militaire M. Reboudin, commissaire de police de Vincennes, vient d'ouvrir une enquête au sujet d'une agression, dans la nuit du 26 au 27 décembre, par trois individus qui ont tiré des coups de revolver sur deux sentinelles en faction aux poudrières de Vincennes, près de la rue Saint-Louis.

Aux coups de feu tirés par ces individus, une des sentinelles a répondu par quatre coups de mousqueton.

Des soldats se sont aussitot élancés à la poursuite des agresseurs, mais ceux-ci n'ont pu être retrouvés.

On ignore s'il y a parmi eux des blessés.

—

Le roi des Belges et la princesse Clémentine, voyageant dans le plus strict incognito sont arrivés hier soir à six heures vingt deux à Paris et sont descendus à l'Elysée Palace Hôtel.

Le séjour à Paris du roi des Belges sera de courte durée, car le souverain doit présider, mardi prochain, au palais de Bruxelles, les réceptions du nouvel an.

LA COMÉDIE FRANÇAISE

Le Théâtre français incendié il y a huit mois et complètement restauré, a été inauguré samedi avec une solennité qui fera de cette fête une soirée historique.

A l'extérieur, l'édifice avait été décoré de faisceaux, de drapeaux et illuminé de rampes de gaz. A l'intérieur, le grand escalier avait été superbement décoré de fleurs, de gerbes, de feuillages et de panneaux de tapisserie disposés avec un gout exquis.

Le Président de la République est arrivé à neuf heures accompagné de Mme Loubet de sa maison civile et militaire. Il a été reçu par MM. Waldeck-Rousseau, Leygues, ministre, Jules Claretie, administrateur et conduit à la loge présidentielle.

Un orchestre placé sur la scène a joué la « Marseillaise ».

Le roi des Belges est installé dans une loge du rez de chaussée.

Tous les membres du gouvernement sont au grand complet, tous les membres du corps diplomatique sont présents, toutes les illustrations parisiennes sont présentes, les énumérer serait fastidieux, littérateurs savants, artistes, hommes politiques, tout ce que la France compte d'illustrations est venu saluer la renaissance de ce théâtre unique au monde.

Le programme comportait le 4e acte du Cid (de Corneille), les Femmes Savantes (de Molière), puis un récitatif prologue de Jean Richepin avec une cérémonie qui réunit sur la scène tous les sociétaires et tous les pensionnaires, toutes les gloires de la scène. Mme Bartet personnifie la tragédie, Mme Barette la comédie. Le doyen de la comédie, Mounet-Sully, entre en scène portant la rosette d'officier de la Légion d honneur qu'il vient de recevoir des mains du Président de la République.

La magnifique œuvre de J. Richepin produit sur le public un effet extraordinaire, il est impossible de dire avec plus d'art. Aussi la salle fait aux artistes une ovation enthousiaste. La soirée se termine à 11 h. 35. On peut que cela a été un triomphe.

DÉPARTEMENTS

Saint-Pol. — Une élection au Conseil général pour le canton de Saint-Pol avait lieu hier. Deux candidats étaient en présence :

M. Capy, libéral — M. Roden, radical

Inscrits : 4162 — Votants : 3616

Majorité absolue : 1809

M. Capy obtient..... 1986 voix

M. Roden » 1583 »

M. Capy est élu.

—

G. Pariset, le faux captif de la guerre de 70-71

Nous avions annoncé, comme tous nos confrères, sur la foi d'une dépêche de Châlon-sur-Saône, qu'un ancien soldat de la guerre de 1870-1871, Guillaume Pariset, soldat au 21e de ligne qui avait été porté comme disparu à Sedan, venait de rentrer dans ses foyers.

D'une enquête faite par un de nos confrères du *Journal*, il résulte qu'on se trouve en présence d'une mystification abominable qui avait fait renaitre l'espérance dans des familles comptant des membres qu'on n'avait jamais eu la certitude qu'ils avaient péri. Le frère du prétendu captif, qui a reçu d'innombrables lettres, ne sait que répondre il n'a pas vu et ne compte pas revoir son frère qui dort son dernier sommeil sur quelque champ de bataille autour de Sedan.

ÉTRANGER

Trente noyés

Varsovie. — Un pénible accident est survenu aujourd'hui sur le Bourg, près de Wlodawa.

Un bateau sur lequel se trouvaient 35 passagers s'est subitement enfoncé dans les eaux. Cinq personnes seulement ont pu être sauvées. Les autres passagers et l'équipage ont péri.

—

M. Kruger en Hollande

On prête à M. Kruger l'intention d'acheter une résidence à Utrecht, où il devra demeurer pour suivre un traitement chez un grand oculiste de la ville.

—

Comment on s'amuse en Amérique

Une dépêche de New-York nous apprend que les fêtes de *Chritmas* ont été des plus animées dans l'Etat du Kentucki :

Trente personnes ont été tuées dans des bagarres provoquées pour la plupart par des querelles de famille entre gens qui avaient trop copieusement arrosé le réveillon.

Voilà ce qu'on peut appeler « s'amuser. »

De la même source, nous apprenons que la ville de New York sera brillamment illuminée, à l'occasion de l'avénement du vingtième siècle. Les autorités publiques, les propriétaires de ces gigantesques immeubles qu'on a surnommés là-bas des « écorcheurs de nuages », se sont mis d'accord pour éclairer toutes leurs fenêtres.

Il y aura des courses de piétons, de cabs, de bicyclettes, d'automobiles — à minuit !

On s'amusera ferme, car l'on s'écrabouillera certainement beaucoup.

—

Un krach à Londres

Londres, 30 décembre

12 maisons d'agents de change et coulissiers de la Place du Londres viennent d'être déclarés en faillite le passif atteint cinquante millions.

Pour un krach c'est un vrai krach !

—

Mort de M. Serpa Pinto

On annonce la mort de M. Alexandre-Albert de Rocha de Serpa Pinto, le célèbre explorateur.

CHRONIQUE LOCALE

Le JOURNAL d'ARMENTIÈRES présente à ses abonnés, à ses lecteurs et à ses clients, ses vœux les plus sincères pour la nouvelle année et le nouveau siècle.

Ed. R.

CONSEIL MUNICIPAL

—

Séance du 29 décembre

La séance est ouverte à 8 1|2 M. Daudrumez maire préside et fait procéder à l'appel nominal. Tous les conseillers, sauf MM. Lesage et Emile Prévost, sont présents.

Dans la partie de la salle réser- au public, 150 auditeurs assistent à la séance.

M. Sabre, réélu secrétaire, donne lecture du procés-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observation.

Le monopole des pompes funèbres

Le maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du Nord, dans laquelle il lui fait part de la décision prise par les conseils de fabriques d'Armentières, concédant à une Compagnie parisienne pour une durée de 12 ans, à partir du 1er janvier 1901, le monopole des pompes funèbres, et l'invitant à soumettre l'acceptation dudit traité à la ratification du conseil municipal avant le 31 décembre courant.

M. le préfet fait observer au maire que pareille décision prise à Tourcoing a donné entière satisfaction à la population et qu'en prenant cette décision les conseils des fabriques usent d'un droit légitime et absolu que leur confère la loi.

Le maire fait un historique de la question depuis 1866 et analyse les changements apportés au cahier des charges d'adjudication par la commission du conseil municipal.

Ces modifications sont les suivantes :

1. En cas d'épidémie, le corbillard-coupé serait désinfecté tous les jours ;
2. Il sera fait usage d'un cercueil type admis par la municipalité ;
3. La subvention pour le service des indigents de 5,200 fr., est réduite à 3,000 fr.
4. Sur la demande des parents, il sera fourni un drap ne portant aucun emblème.

Le maire engage vivement le conseil à ne pas se déjuger et à confirmer, par un nouveau vote, sa première décision.

Il critique ensuite la décision des conseils de fabriques, qu'il accuse d'avoir établi un cahier des charges inacceptable pour les entrepreneurs de la localité.

Les fabriques, dit il, réclament 5 o|o sur les services de première classe et 10 o|o sur les accessoires facultatifs.

Pour le service des indigents, elles demandaient qu'un corbillard-coupé fût mis à la disposition du clergé pour le retour.

Le clergé se réservait le droit de régler les cérémonies et réclamait l'application d'une amende de 20 francs pour les incartades commises par les employés des pompes funèbres.

Ces prétentions, ajoute le maire, ont rendu toute adjudication impossible.

Le Maire passe ensuite à l'examen du traité passé entre les fabriques et la Compagnie parisienne, dont voici les principaux articles :

1· Les fabriques concèdent à la société parisienne des pompes funèbres le monopole des transports des corps ; cercueils, corbillard, tentures, chapelles ardentes et toutes les fournitures nécessaires.

2· La société s'engage à faire fabriquer les cercueils à Armentières ;

3· Il sera fait usage du corbillard pour les enfants.

A propos des cercueils, le Maire fait remarquer qu'il ne serait fourni que du sapin brut de 12 mm pour les cercueils des pauvres tandis que antérieurement on employait du bois de 18 mm· et que souvent les familles les considéraient comme inacceptables et s'imposaient les plus pénibles sacrifices pour en acheter de meilleurs.

Puis il énumère les perceptions que réaliseraient les fabriques sur les recettes de la compagnie concessionnaire, et fixe ainsi qu'il suit les prix pour les enterrements qui seraient plus élevés que les prix antérieurs :

Service solennel, payé antérieurement 123 fr., coûtera 140 fr.

Service de 1re classe, payé antérieurement 88 fr.. coûtera 100 fr

Service de 2e classe, payé antérieurement 40 fr., coûtera 45 fr.

Service de 3e classe payé antérieurement 26,50, coûtera 30 fr.

Service de 4e classe, payé antérieurement 8,90 coûtera 10 fr.

Enfants :

Service de 3e classe, payé antérieurement 25 fr., coûtera 30 fr.

Puis le maire exprime l'avis qu'il y a lieu de refuser toute approbation à ce traité et de maintenir le cahier des charges établi par la commission et adopté par le Conseil municipal le 3 décembre.

La proposition du maire est adoptée à l'unanimité. M. Sabre dépose ensuite le vœu suivant :

« Que le monopole des pompes funèbres, exploité par les fabriques en vertu de la loi du 22 prairial, an XII, leur soit retiré dans le plus bref délai. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Taxes de remplacement

Le maire fait connaître au conseil que M. le préfet du Nord lui a transmis diverses observations sur les taxes de remplacement votées récemment et qui comportent des exagérations de prévisions, notamment sur l'évaluation de la valeur locative des immeubles.

Le préfet ne veut pas encore une fois accepter la taxe de 2 francs par cheval-vapeur, imposée sur la force motrice des établissements industriels, ce qui n'empêche pas le maire de demander au Conseil de le maintenir quand même dans l'espoir d'amener le Parlement à prendre une décision sur cette question

Mais comme il faut s'attendre à voir rejeter encore une fois cette taxe « illégale », il invite le Conseil à imposer de 1 o|o les établissements industriels d'après leur valeur locative, défalcation faite d'une somme de 300 francs, minimum non imposable, ce qui donnerait 15,000 fr. pour remplacer les 15,220 fr. provenant de l'imposition de la force motrice qui sera certainement rejetée.

Le conseil adopte donc les taxes rétablies comme ci-dessous, légèrement diminué en prévision :

Elévation à 45 fr du droit d'entrée sur l'alcool, 28,353 fr.

Taxe de 0,20 sur les vins en bouteilles, 4 300.

Création d'une taxe de 2 o|o sur la partie du loyer supérieure à 150 fr. des maisons d'habitation et à la charge de l'occupant, 19,000 fr.

Taxes sur les chevaux, mulets, billards, automobiles, etc, 9 000 fr.

Taxe de 0,05 par mètre carré sur les terrains à bâtir autres que les terres labourables, 18 014 fr. 35.

Taxe de 1 o|o sur la valeur locative des immeubles industriels (cette taxe mise pour remplacer l'impôt sur la force motrice en cas de rejet) défalcation du minimum de 300 fr. non imposable, 15,000 fr.

Total, 94,234 fr 35.

Le déficit provenant de la suppression du droit sur les boissons hygiéniques étant de 91,900 fr., il restera 2,334 fr. 35, qui seront affectés aux frais d'établissement des rôles de perception.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Marchés de gré à gré

Le conseil autorise le maire à passer des marchés de gré à gré avec les fournisseurs ci-après qui ont offert les plus grands rabais.

Fournitures pour la ville

Bois : M. J Damars.

Balais : Mme veuve Simon.

Logement des indigents : Mme veuve Decottignies.

Képis, octroi et police : M. Delobeau-Buyse.

Livres pour la bibliothèque : M. Edouard Ramon, imprimeur.

Reliure des livres de la bibliotèque :

Mr Verdier, relieur.

Collège des jeunes filles

Objets de consommation

Pain : M. Ch. Damars.

Boucherie : M. Demeulnaere.

Charcuterie : M. Baclet.

Epicerie : M. Salomé.

Beurre et œufs : M. Wastain.

Lait : Lacquement.

Bière : M. Paul Lescornez.

Blanchissage de linge : M. Theiliez.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 15.

AVIS

La Compagnie des Chemins de fers Economiques du Nord a l'honneur d'informer le public que les trains marqués C à l'horaire auront lieu le 1er Janvier et les dimanches de Janvier 1901.

La réforme de boissons

Pour faciliter aux commerçants et aux dépositaires d'alcool les déclarations qui leur sont imposées par la nouvelle loi sur les quantités existant en leur possession, des registres de déclarations seront ouverts dans les recettes buralistes situées à Armentières rue Nationale, 53, contour du rivage, 14 et dans tous les bureaux d'entrée de la ville.

Une femme écrasée en gare DE BAILLEUL

Ce matin à 7h.45, une cultivatrice de Steenwerkc Madame Adelaïde Ducourant femme Broutin venue au marché de Bailleul, a été prise en écharpe dans la gare de cette ville par le train direct se dirigeant vers Hazebrouck, qui traverse cette gare sans s'y arrêter.

La malheureuse femme qui était sourde n'aura pas entendu les avertissements et a été broyée sous les yeux des nombreux voyageurs qui ont été témoins de cette affreuse catastrophe.

Théâtre d'Armentières

Rue Nationale, salle Verheyde.

BUREAU à 6 h. 0|0 — RIDEAU à 6 h. 1|2

Direction : H. MANSAT

MARDI 1er JANVIER 1901

A L'OCCASION DU JOUR DE L'AN

spectacle offert aux dames

Toute dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas.

Deux dames ensemble ne paient qu'une seule place.

—

LE BOSSU

OU LE PETIT PARISIEN

grand drame de PAUL FÉVAL

—

GRAND BAL GRATIS

après le spectacle

Prix des Places. — Fauteuils, 1 fr. 50. — Chaises, 1 fr. — Galeries, 0 fr. 75. — Amphithéâtre, 0 fr. 50.

La Tempête

Nous avons publié samedi quelques dépêches qui nous étaient parvenues sur les accidents causés en mer par la tempête épouvantable qui a régné ces jours derniers sur la Manche et l'Océan. De tous cotes arrivent des nouvelles désolantes et nos braves populations maritimes sont bien éprouvées.

Voici les nouveaux renseignements qui nous sont arrivés depuis

A Dunkerque, neuf bâteaux de pêche, de Gravelines, dont trois coulés, ont été jetés a la côte par une tempête sévissant à l'est de ce port. Des remorqueurs de Dunkerque sont partis pour porter secours Un mousse, tué, a été ramené à terre. Cinq hommes sont restés plusieurs heures accrochés dans la mâture du 328 avant qu'on puisse leur porter secours et se sont noyés l'un après l'autre. Un homme du 307 s'est noyé ; les autres on été sauvés par un canot de sauvetage.

Le canot *Duc-de.Clermont-Tonnerre*, de la Société centrale de sauvetage des naufragés, a sauvé cinq hommes d'un des bateaux jetés à la côte.

Le service des douanes avec les engins porte-amarres à sauvé deux hommes d'un autre bateau également brisé à la côte.

Au Havre, après la perte du bâteau-pilote *Lucie* n° 24, dont on n'a pu retrouver qu'une planche et dont tout l'équipage s'est noyé, on annonce également que le bâteau-pilote *Gustave-Marius* n° 2, après avoir failli se perdre, a perdu deux hommes le pilote Jules Briad et son frère Victor Biard.

De la Roche-sur-Yon, on annonce la perte en rade du brick *Croisire*, de Bayonne, qui arrivait de Saint-Pierre-et-Miquelon à destination de Bordeaux.

Quatre hommes restaient à bord du brick ; ils fabriquèrent un radeau avec des barriques et tentèrent de se sauver.

Deux disparurent presque immédiatement, le troisième arriva à la nage à dix mètres de terre et fut précipité sur des rochers et eut le crâne fracassé. Le quatrième, arrivé à cinquante mètres de terre, fut roulé par les vagues ; quand il reparut, il avait perdu connaissance et il fut impossible de le rappeler à la vie.

Plus de 2.000 personnes assistèrent à l'agonie de ces malheureux sans pouvoir leur porter secours.

On était sans nouvelles du vapeur de pêche *Paul-Laroque*, du port d'Arcachon, et l'on espérait qu'il avait pu fuir au large, avant la tempête ; malheureusement des épaves qu'on vient de trouver sur la côte ne laissent plus aucun doute que ce navire n'ait péri avec les quatorze hommes qui le montaient.

Le paquebot français *Nord*, parti de Calais à une heure trente, avec soixante-deux voyageurs, n'a pu aborder ni à Douvres ni à Folkestone et, ne pouvant pas non plus revenir ni à Calais ni à Boulogne, a été obligé de garder le large toute la nuit.

Sur terre, le vent continue à souffler avec une violence inouie et a renversé un grand nombre de poteaux télégraphiques. Tous les trains ont été retardés.

A Londres, la tempête a continué pendant toute la nuit. Elle a causé à Londres et dans toute la région des ravages importants.

Les communications télégraphiques sont interrompues dans presque toutes les directions, les fils ayant été coupés.

Un grand nombre de personnes ont été blessées. A chaque instant on reçoit la nouvelle de nouveaux sinistres en mer.

La barque *Pegasus* s'est échouée près de Cardiff. Cinq hommes de l'équipage ont péri.

A Charing Cross, le pont Hungerford a été endommagé.

On est toujours sans nouvelles du paquebot « Victoria » qui a cassé ses amarres et, malgré ses avaries, s'est dirigé vers la haute mer. On le croyait à Calais. Mais on ne l'a pas vu. Il n'a pu aborder sur la côte française.

Les désastres en mer, pendant la tempête, ont fait 80 victimes à Douvres.

Le *Capricorne*, de Trieste, allant de Cardiff à Bilbao, a fait naufrage près de Bude.

L'équipage se composait de onze Autrichiens et de trois Italiens ; huit Autrichiens ont été emportés par la mer ; un Italien a été sauvé. Les autres hommes de l'équipage sont encore à bord ; leur sauvetage ne parait pas certain,

Le navire anglais *Primrose-Hill* a sombré près de Holyhead

Il y a trente-quatre morts ; une seule personne a été sauvée.

Chronique Régionale

LILLE. — Le cadavre d'un malheureux soldat du 43e de ligne, à Lille, Albert Bretez, a été découvert vendredi après-midi par un chasseur dans le bois de Cagnicourt, pendu à une branche d'arbre.

La mort remontait à plusieurs jours et le corps était en pleine putréfaction.

Albert Bretez était allé chez lui en permission à l'occasion de la Noël et c'est en quittant sa famille pour retourner au régiment que le pauvre soldat a eu l'idée d'en finir avec l'existence plutôt que de réintégrer la caserne.

—

BÉTHUNE — *Tentatives criminelles.* Un train conduisant des ouvriers de la Compagnie des mines de Béthune à la fosse numéro 7 a déraillé à l'aiguillage situé à sept cents mètres environ de cette fosse. Fort heureusement, le train allait très lentement et la machine seule sortit des rails.

Sans cette circonstance, une épouvantable catastrophe eût été à déplorer, car le train transportait plus de cent ouvriers, et la voie étroite domine de chaque côté la campagne de quatre mètres de hauteur environ.

On devine l'horrible entassement de matériel et de cadavres qui se fût produit au cas où le train eût marché vivement.

Cet accident est dû à une tentative criminelle.

Le coupable qui l'a commise avait brisé avec un burin bien aiguisé la chaine cadenassée qui retenait l'aiguille en bonne place et, pour la maintenir dans sa mauvaise direction, il avait amoncelé autour d'elle des cailloux et des boulons.

Deux tentatives identiques se sont produites au même endroit depuis le 29 novembre 1900.

—

TOURCOING. — Il y a quelque temps, M. Scalabre, filateur à Tourcoing, avait porté plainte contre un de ses ouvriers, Ernest Leclercq, pour détournements de laines et cet employé fut condamné à huit mois de prison avec application de la loi Béranger.

En faisant son inventaire, il reconnut qu'il avait été victime de près de 7 000 francs de vols ce qui était beaucoup plus important que les présomptions qui avaient motivé sa plainte.

Il ouvrit une enquête, fit appeler Ernest Leclercq qui, pressé de questions, avoua qu'il avait un complice Isaïe Verieppe, âgé de 34 ans, marchand de déchets, rue de Roubaix. Le commissaire central fut prévenu et fit appeler Leclercq qui renouvela ses déclarations à la suite desquelles il fut de nouveau arrêté ainsi que Verieppe.

Les deux complices ont été conduits aujourd'hui à Lille et mis à la disposition du Parquet.

—

HEM. — Dans la nuit de dimanche à lundi, une ferme a été incendiée au hameau des Trois Baudets. Elle était exploitée par M. Henri Leuridan-Delcroix. C'est à dix heures que l'alarme a été donnée ; le feu avait pris dans les étables qui ont été complètement détruites, puis s'est communiqué à la maison d'habitation.

On n'a pu sauver que quelques pièces du mobilier. Malgré les secours qui ont été apportés par les pompiers d'Hem, il est à craindre que, à peu près, tout soit consumé.

Le feu continuait à battre son plein quand cette nouvelle nous est parvenue.

RECETTES

—

Pour polir l'acajou

Ingrédients : un quart de livre du meilleur savon blanc, un demi-litre d'eau, un quart de livre de cire blanche et 90 grammes de cire commune. Coupez le savon très fin, mêlez le à l'eau dans une terrine et laissez le sur le feu jusqu'à ce qu'il soit dissous : ajoutez alors la cire blanche et la cire brute, coupées en très petits morceaux. Quand le tout est bien incorporé, le vernis est bon pour l'usage.

Nettoyez bien la surface de la table trempez un morceau de flanelle dans le vernis pendant que celui-ci est encore chaux et frottez-en la table ; laissez tout en état l'espace d'une heure, puis frottez partout avec une brosse et polissez ensuite avec un autre morceau de flanelle propre. Vous aurez atteint un résultat superbe.

—

Contre les punaises

On peut employer avec succès un composé fait de 5 grammes de coloquinte, d'autant de poudre insecticide ordinaire et de 100 grammes de benzine.

Une autre formule dite à l'acide picrique, contient 5 grammes de celui-ci, 10 d'acide stéarique, autant de paraffine, 5 d'huile de clous de girofle et enfin 250 grammes de pétrole.

Un autre remède encore consiste en un composé de 36 grammes d'arsenic, 7 de sublimé corrosif, autant de rouge de Venise dans 370 grammes de lard. Cel donne une pâte qu'on fait pénétrer dans les trous du bois.

VARIÉTÉS

—

Un de nos sympatiques cambrioleurs a trouvé le moyen de pénétrer nuitamment dans une boutique — chez un horloger, croit-il, mais en réalité chez un simple serrurier

A pas furtifs, il projette sur le mur le plus proche les rayons de sa lanterne sourde. Il aperçoit des clefs, des clefs, encore des clefs, suspendues à d'énormes anneaux rouillés.

— A ! Déveine, s'écriat-il désappointé ; je suis rentré chez un collègue !

—

Le Sel Alimentaire

Voulez vous vivre lontemps ? Absorbez du sel, sous toutes ses formes.

Le professeur Loeb et le docteur Lingle, de l'Université de Chicago, ont découvert, en effet, que le sel était véritable élixir de longue vie. Le sel non seulement facilite le mouvement du cœur, mais il provoque quand il a cessé. Des expériences concluantes ont été faites sur le cœur de la tortue.

Un vieillard de quatre-vingt-dix ans a fortement corroboré la démonstration, par son propre exemple. Depuis quarante-cinq ans, il prend par jour deux larges doses de sel. Et il ne doute pas qu'il ne doive sa longévité à cette excellente pratique.

Cela n'est pas pour nous étonner et nous savions déjà que le sel avait des propriétés particulières. Ne l'emploie-t-on pas avantageusement pour la conservation des harengs, jambons, morues et autres comestible.

NOUVELLES A LA MAIN

—

Comment, M. Adolphe vous avez brisé ces magnifiques soldats que votre marraine vous avait donné pour votre Noël.

Adolphe, d'une voix sanglotante :

— C'était pour faire des invalides.

—

Matin de Noël.

Mlle Titine n'est pas contente de son petit Noël et elle ne le lui envoie pas dire.

— Au lieu de ces vilains livres il aurait bien mieux fait de mettre des bonbons et des joujoux. Est-il bête, ce petit Noël.

La bonne effarée, à mi-voix.

— Taisez vous. C'est votre maman qui a mis les livres dans vos bottines. Si elle vous entendait.

Et Titine, matoise.

— Je le sais bien ! C'est exprès

—

Petits dialogues de Paris et d'ailleurs.

— Comment ! vous avez encore perdu votre chien ? Si je ne me trompe, cela fait le troisième en six mois.

— Ne m'en parlez pas, mon cher depuis que ma fille prend des leçons de chant, je ne puis pas en garder un !

Faits Divers

Tous les Mercredis, VENTE RÉCLAME aux Galeries Lilloises.

Mercredi 2 Janvier, grande mise en vente de GARNITURE DE TOILETTE, 5 pièces faïence décorée, valeur 4,50, vendues ce jour seulement **2 fr. 50**.

AVIS IMPORTANT

Les consommateurs de savons du Congo sont priés de considérer comme faux tous les savons de cette marque qui seraient offerts au-dessous de 0,60 le pain et de 1,75 la boite de 3. A des prix inférieurs à ceux là, le détaillant vend à perte, ou est obligé de fournir une contrefaçon.

VICTOR VAISSIER, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY EN 1900.

REVUE HEBDOMADAIRE

—

Paris, 29 décembre.

La semaine qui se termine aujourd'hui a été écourtée par les fêtes de Noël pendant lesquelles la Bourse a chômé.

Dans les dernières séances les affaires ont été très calmes, on ne s'est guère occupé que des dispositions à prendre en vue des opérations relatives à la liquidation de fin de mois.

La tenue des cours a été assez irrégulière, toutefois l'ensemble de la côte présente des allures plutôt satisfaisantes surtout sur les valeurs qui seront certainement les plus favorisées par le remploi des importantes disponibilités à provenir des coupons de janvier.

Nos rentes ont été diversement traitées. Tandis que le 3 o|o a reculé de 101.32 à 101.25 ; le 3 1|2 o|o a passé de 102 90 à 103,02 et l'Amortissable de 100,65 à 100,70.

Le groupe de nos sociétés de Crédit présente peu de changements sur les cours pratiqués il y a huit jours.

La Banque de France cote 3705 ex-coupon.

Le Crédit Foncier est à 678. Les obligations foncières et communales sont fermes. Les demandes se portent particulièrement sur celles qui sont les plus éloignées du pair.

Le Comptoir national d'Escompte est fermé sans changement à 585.

Le Crédit lyonnais a accentué son mouvement de hausse, il a passé de 1098 à 1107.

La Société générale est demandée à 614.

Les Chemins français ont baissé. Le Lyon à 1762 ; le Midi à 1304 ; le Nord à 2294 et l'Orléans à 1672

Le Suez a passé de 3612 à 3615.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure a reculé à 70 ; le Turc D à 23,37 ; la Banque ottomane à 538, par contre l'Italien est en hausse à 95,75 ; le Portugais à 25,20.

Le Russe 4 o|o Consolidé se traite à 101,20 et le 3 o|o 1891 à 86,40.

Au Comptant, les obligations des Chemins de fer économiques sont recherchées à 436.

La Compagnie Urbaine d'Eclairage par le gaz Acétylène vient d'inaugurer sa concession de Beaumont sur Sarthe avec un succès qui lui ont valu toutes les félicitations officielles.

Elle a fait constater une fois de plus qu'elle avait définitivement résolu le problème et l'éclairage à bon marché des Petites Villes. On assure que Mamers, sous-préfecture de plus de 7,000 habitants, va faire transformer son éclairage par cette Compagnie.

SOIRÉE

Dimanche 20 janvier 1901

Armentières. — Etaminet de la *"Tour Eiffel"* au profit de deux vieillards infirmes.

COUPONS

du 1er Janvier 1901

Le comptoir EYSENBOUT et Cie, 6, rue du faubourg de Lille, Armentières, paie, dès a présent, tous les coupons à l'échéance du 1er Janvier 1901.

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

ORDRES DE BOURSE

LEÇONS

UN INSTITUTEUR ayant séjourné à l'étranger donne leçons d'anglais, d'allemand et de comptabilité, traduit correspondance, tient et vérifie écritures. — S'adresser à M. P. Dhais, rue des Promenades, n° 1.

PRODUITS HYGIÉNIQUES

pour les soins de la **CHEVELURE**

et

Suppression des Teintures

par la

BRILLANTINE

A BASE DE BROU DE NOIX

du Dr F. van BOHER

Produit d'une efficacité incomparable et inoffensif, ayant obtenu, du reste, la Médaille de 1re classe à l'Exposition internationale d'Hygiène (Paris 1888).

12 ANNÉES DE SUCCÈS

Notice envoyée *franco* sur demande adressée à « LUX-AGENCY », 159, Faubourg-Poissonnière, 159, Paris.

COUPONS A L'ÉCHÉANCE

du 1er Janvier 1901

Depuis le 15 Décembre 1900, le Comptoir Fr. DE COOMAN, 59 rue de Dunkerque, Armentières, paie sans aucune retenue tous les coupons à l'échéance du 1er Janvier 1901, dont le prix est connu.

Fonds publics. — Bourse

OBIT DU MOIS

Vous êtes priés d'assister à l'OBIT DU MOIS qui sera célébré le Jeudi 3 janvier 1901, à 9 h. 3|4, en l'église Notre Dame du Sacré-Cœur, pour le repos de l'âme de Monsieur

Léon-Gabriel-Jules-Joseph LEFEBVRE

Elève de l'Institution Saint-Jude

pieusement décédé à Armentières le 3 décembre 1900, à l'âge de 15 ans, administré des sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise.

Coupons du 1er Janvier 1901

Le CRÉDIT LYONNAIS paie, depuis le **15 décembre**, sans frais, tous les coupons à l'échéance du 1er Janvier 1901 dont les prix sont connus

L'ESTOMAC

Le Journal "**Le MÉDECIN de L'ESTOMAC**" est envoyé **gratuitement** à quiconque le demande au Directeur. 140, BOULEVARD MAGENTA, PARIS.

DERNIERS BILLETS

LOTERIE

DES ENFANTS TUBERCULEUX

ORMESSON — SAINT-POL-s/-MER

Autorisée par le gouvernement pour toute la France

4 GROS LOTS

250.000f

100.000f

50.000f 20.000f

1 lot de	....	10.000 fr.	10.000 fr.
13	» »	5.000	65.000
25	» »	1.000	25.000
26	» »	500	13.000
1184	» »	100	118.400
1253 lots pour	....		651.400 fr.

EN UN SEUL **TIRAGE** QUI SE FERA LE

15 FEVRIER 1901

Tous les lots sont payables en argent

Le Billet : UN fr. — On trouve des billets **dans toute la France**, chez les princip. débit. de tabac, libraires, etc. Pr recevoir à domicile, s'adr. à l'Œuvre des ENFANTS TUBERCULEUX, 35, r. Miromesnil, Paris, en joignant à la dem. mdat-pte du prix des billets et une enveloppe affranch. portant adresse pr retour.

LESSIVE PHÉNIX

Ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX